

Agents de surveillance

L'équité... une priorité pour la CFDT

Une nouvelle réunion de négociation s'est tenue le 21 avril 2010. Elle a permis d'avancer sur un certain nombre de points mis en avant par la CFDT lors de la précédente réunion.

➔ **Emplois.** Il est important de donner tout son sens à l'évolution de cette filière, notamment par une politique permettant de répondre vraiment à la polyvalence souhaitée par l'entreprise [et déjà existante sans contrepartie à ce jour pour les salariés modulés], et aux compétences mises en œuvre. En ce sens, tous les départs [retraites, CATS, mutations, etc.] doivent se traduire par des embauches extérieures permettant d'être à la hauteur des enjeux.

➔ **Organisations du travail.** Les modèles de tours de service qui ont été présentés ont permis de donner une idée des futures organisations. La direction a accepté notre revendication pour que ces tours de service soient construits – *au minimum* – sur les besoins générés par les NEX, en intégrant les renforts. Nous avons à nouveau demandé le descriptif des tournées, district par district, avec le nombre de kilomètres pour chaque tournée, pour des préoccupations évidentes de sécurité.

La journée de 8 heures reste la règle. Toutefois, et afin de ne pas y déroger, il a été demandé de verrouiller dans l'accord l'impossibilité d'intégrer des postes courts.

Concernant le travail du week-end, il n'y a pas à ce jour de tâches programmées à la Viabilité dans cette période, sauf la propreté qui est effectuée par des équipes dédiées, ou sous-traitée selon les sites. La CFDT a attiré l'attention de l'entreprise sur le fait que le travail du week-end pour les Techniciens autoroutiers et de sécurité ne concerne, comme les autres jours, que la sécurité.

➔ **Pérennisation de la rémunération.** Suite à certaines incompréhensions, il semble utile de rappeler que les sommes qui ont été avancées par la direction lors de la dernière réunion, seront **intégrées dans le salaire de base de chaque salarié en cas d'accord**. Ce ne sont donc en aucune manière des primes, mais bien une pérennisation de la rémunération. En l'état de la négociation, cela représente donc :

- **Agents de surveillance tour fixe et modulés** effectuant plus de 90% d'activité sécurité : 2500 €, soit une augmentation du salaire de base de 11% ;

Pour les salariés volontaires pour faire plus de 20% de journées viabilité : 1000 € supplémentaires, soit une

augmentation totale du salaire de base de 16%.

- **Salariés modulés à moins de 90% d'activité sécurité** : 1000 €, soit une augmentation du salaire de base de 4,5%.

Pour les salariés volontaires pour faire plus de 20% de journées viabilité : 1000 € supplémentaires, soit une augmentation totale du salaire de base de 9%.

- **Tous les modulés** se verront intégrer la prime de modulation de 2% dans leur salaire de base.

Suite à ces précisions, la CFDT a proposé une nouvelle piste de réflexion, basée sur la récente négociation de la filière TS : intégrer non pas des sommes fixes, mais plutôt **un pourcentage d'augmentation du salaire de base individuel de chaque salarié**. En effet, avec la création de ce nouveau métier de « *technicien autoroutier et de sécurité* », la CFDT a estimé que l'on devait traiter équitablement les salariés concernés, qu'ils soient tour fixe ou modulés, sur le principe du métier qu'ils devront exercer à l'avenir et non sur les bases de leur statut de départ. Il s'agit là de reconnaître équitablement dans toute cette filière la montée en compétence et la polyvalence induites par ce nouveau métier.

➔ Ces salariés étant postés, ils bénéficieront de la convention d'entreprise n°23 relative aux APA ;

➔ Une demande de garantie du maintien de la rémunération a également été faite, afin de préserver ces salariés d'éventuelles incidences sur les tours de service ;

➔ Il a également été demandé de pérenniser la garantie du maintien de la rémunération après le seuil de 30 jours de maladie sur l'année civile, qui pénalise notamment les arrêts maladie de courte et longue durée [accidents de vie privée].

➔ Une commission de suivi, permettant de suivre l'évolution de cet accord, s'il est mis en place, a également été demandée.

La direction a demandé à chaque syndicat de lui faire de nouvelles propositions pour la fin du mois, même si elle estime qu'elle est allée au maximum des contreparties possibles. Une nouvelle réunion se tiendra ensuite. La CFDT agit pour faire encore évoluer cet accord.